ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 2849

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le traitement du mélanome. Le mélanome est un cancer de la peau contre lequel il n'existe aucun traitement, à part la chimiothérapie. Cette dernière permet de réduire la taille des tumeurs mais n'évite pas les récidives. Après le diagnostic, l'espérance de vie moyenne des personnes qui souffrent de mélanome est de neuf mois, et moins de 20 % des malades survivent après deux ans. Récemment, un nouveau mode de traitement de la maladie a été présenté au congrès européen de recherche en cancérologie. « Ce traitement repose sur la suppression de certaines cellules immunitaires appelées lymphocytes T-régulateurs, dont le rôle est d'empêcher le système immunitaire de réagir de manière intempestive. Le but de la manoeuvre est que ce dernier reste en éveil et attaque efficacement les cellules cancéreuses. » Une première étude a montré que « l'inhibition des cellules T-régulatrices grâce à la toxine diphtérique a permis à cinq volontaires sur sept de voir leur tumeur stabilisée ou diminuer de volume ». Une deuxième étude est parvenue « à bloquer les lymphocytes T-régulateurs grâce à des anticorps spécifiques de ces cellules. Résultats : 24 malades sur les 25 volontaires étaient encore vivants dix-sept mois après le début de l'expérimentation. Parmi eux, trois étaient en rémission. » Selon les professionnels, « il faudra plusieurs années avant de savoir si cette stratégie thérapeutique est efficace à grande échelle ». Les espoirs sont grands car, si cette technique fait ses preuves, « elle pourrait être utilisée dans le traitement d'autres cancers tels que ceux du sein, du rein ou de l'oesophage ». Aussi, il lui serait agréable de connaître, d'une part, la position du Gouvernement quant à la recherche sur le cancer et, d'autre part, son avis sur ce nouveau mode de traitement du mélanome.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2849
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5240
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)